

IMMIGRATION | Un comité de soutien pour le Kurde Véli Korkuk, sommé de quitter le territoire français

« Pourquoi tant d'acharnement... »

DL du 11/12/14

Il aura 40 ans, le 1er janvier prochain, Véli Korkuk, et il ne sait toujours pas s'il les fêtera en France...

Car le Kurde, qui a fui la Turquie il y a 11 ans pour la France, a été assigné à résidence mardi par la préfecture de la Drôme. Et la mesure inquiète l'association de défense des immigrés, l'ASTI, partie prenante d'un comité de soutien pour cet homme déjà sous le coup de plusieurs obligations de quitter le territoire français (OQTF) depuis 2003. « Pourquoi un tel acharnement à rejeter cette demande d'installation ? expliquait hier l'ASTI au cours d'une conférence de presse. L'argument qui revient est celui d'une intégration insuffisante alors qu'il a de la famille à Valence, sa tante, un oncle et des cousins - qu'il est adhérent de l'ASTI depuis 2004 et devenu

un ami [...], et qu'un employeur lui propose un CDI ».

Son passeport exigé par la préfecture

Son avocat a ainsi plaidé en avril dernier pour que ce maître de formation dispose d'un titre de séjour pour 10 années de présence en France. Nouveau refus : « Ce qui fonde ces années à Valence, la préfecture et le tribunal jugent les preuves de présence insuffisantes ». Me Bret a intenté un nouveau recours devant la cour administrative d'appel de Lyon qui prendra quelques mois. Mais dès ce jeudi, Véli Korkuk doit amener son passeport en préfecture... « Faut-il y aller » se demandent ses défenseurs, qui aimeraient fêter son anniversaire en sa présence.

F.C.



Me Bret défend aux côtés de l'ASTI, Véli Korkuk (à gauche), un Kurde qui vit à Valence depuis onze ans et contre lequel la préfecture de la Drôme a pris une décision d'obligation de quitter la France (OQTF).

08 26B-26C
P2 16 C8 PC 150
LDL26CGE108

IMMIGRATION | Un comité de soutien pour le Kurde Véli Korkuk, sommé de quitter le territoire français

« Pourquoi tant d'acharnement... »

De du ٨٧٨٢/٨٤

Il aura 40 ans, le 1er janvier prochain, Véli Korkuk, et il ne sait toujours pas s'il les fêtera en France...

Car le Kurde, qui a fui la Turquie il y a 11 ans pour la France, a été assigné à résidence mardi par la préfecture de la Drôme. Et la mesure inquiète l'association de défense des immigrés, l'ASTI, partie prenante d'un comité de soutien pour cet homme déjà sous le coup de plusieurs obligations de quitter le territoire français (OQTF) depuis 2003. « Pourquoi un tel acharnement à rejeter cette demande d'installation ? », expliquait hier l'ASTI au cours d'une conférence de presse. L'argument qui revient est celui d'une intégration insuffisante alors qu'il a de la famille à Valence, sa tante, un oncle et des cousins - qu'il est adhérent de l'ASTI depuis 2004 et devenu

un ami [...], et qu'un employeur lui propose un CDI ».

Son passeport exigé par la préfecture

Son avocat a ainsi plaidé en avril dernier pour que ce garçon de formation dispose d'un titre de séjour pour 10 années de présence en France. Nouveau refus : « Ce qui fonde ce refus, c'est que sur l'une de ses années à Valence, la préfecture et le tribunal jugent les preuves de présence insuffisantes ». Me Bret a intenté un nouveau recours devant la cour administrative d'appel de Lyon qui prendra quelques mois. Mais dès ce jeudi, Véli Korkuk doit amener son passaport en préfecture... « Faut-il y aller » se demandent ses défenseurs, qui aimeraient fêter son anniversaire en sa présence.

F.C.



Me Bret défend aux côtés de l'ASTI, Véli Korkuk (à gauche), un Kurde qui vit à Valence depuis onze ans et contre lequel la préfecture de la Drôme a pris une décision d'obligation de quitter la France (OQTF).

